

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 26 juin 2020

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A LA BAIGNADE

Chaque année en France, les noyades accidentelles sont responsables d'environ 1000 décès et sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

La prévention de ces risques est une priorité des pouvoirs publics. Ainsi, chacun à son niveau peut agir, afin de profiter pleinement du milieu aquatique en toute sécurité.

Afin de prévenir les risques de noyade, Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube tient à rappeler les mesures de précaution pour se baigner en toute sécurité.

Prévenir les noyades : une priorité

La majorité des accidents impliquant des enfants est due à un manque de surveillance, à un défaut du dispositif de sécurité ou encore à une chute. Pour les adultes, ils se produisent principalement à la suite d'un malaise lié à une hydrocution, d'une imprudence ou tout simplement par un manque de maîtrise de la nage.

Baignade des enfants : une surveillance constante

Un enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité quel que soit le lieu de l'activité nautique. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau.

Afin de diminuer les risques liés à la baignade, il est conseillé de l'équiper de brassards et de lui apprendre à nager le plus tôt possible : dès 4-5 ans, selon les capacités de l'enfant, pour tous à partir de 6 ans.

Conseils de prévention

Privilégier la baignade en milieu surveillé où l'intervention des équipes de secours est plus rapide. Les cours d'eau, canaux et déversoirs en apparence calmes, sont des zones aquatiques dans lesquelles les courants peuvent être puissants et constituent, le plus souvent, des zones d'intervention difficiles pour les moyens de secours. Il est donc fortement déconseillé de s'y baigner.

Surveiller les enfants en permanence. Un adulte doit toujours rester auprès d'eux lorsqu'ils jouent au bord de l'eau et les accompagner lors de la baignade. Il convient de s'assurer du port de brassard par les enfants ne sachant pas nager.

Avant toute activité nautique, il est important de tenir compte de sa forme physique et d'éviter tout comportement à risque :

- ne pas se surestimer. Il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine ;
- ne pas consommer d'alcool avant et pendant la baignade ;
- éviter de s'exposer excessivement au soleil ;
- rentrer progressivement dans l'eau, particulièrement lorsqu'elle est froide et que vous vous êtes exposé au soleil afin d'éviter le risque d'hydrocution.

Les numéros utiles

- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 numéro d'urgence unique européen

3 réflexes pour se baigner sans danger

- Choisissez les zones surveillées de baignade
- Surveillez vos enfants en permanence
- Tenez compte de votre forme physique

Retrouvez les Conseils pratiques sur : www.inpes.sante.fr/noyades

Ministères chargés des Sports, de la Santé
inpes Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

LE SAVIEZ-VOUS ? NOYADE 1^{ère} CAUSE DE MORTALITÉ PAR ACCIDENT DE LA VIE COURANTE CHEZ LES MOINS DE 15 ANS EN FRANCE

Équipez votre piscine
ou assurez-vous que la piscine que vous utilisez dispose :

- de barrières avec portillon fermé, d'abris ou de couverture fonctionnels empêchant l'accès au bassin.
- d'alarmes sonores en cas d'approche du bassin ou de chute dans l'eau.

Dans tous les cas, ne quittez pas vos enfants des yeux

Évitez tout comportement à risque

- Ne consommez pas d'alcool.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil.
- Rentrez progressivement dans l'eau.

SE Baigner sans danger en piscine

LE SAVIEZ-VOUS ? 15 % DES DÉCÈS PAR NOYADE ACCIDENTELLE TOUCHENT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS, CHAQUE ANNÉE

Avant la baignade

- Assurez-vous de votre niveau de pratique. L'adulte responsable doit savoir nager.
- Apprenez aux enfants à nager le plus tôt possible avec des professionnels. Attention à l'aisance apparente de ces derniers dans l'eau.
- Équipez vos enfants de brassards adaptés à leur taille et à leur poids.

Pendant la baignade

- Baignez-vous avec les enfants.
- Méfiez-vous des bouées et autres objets flottants ; ils ne protègent pas de la noyade.
- Pensez à poser près de la piscine une bouée, une perche et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Sortez de l'eau tous les jouets flottants pour ne pas tenter les enfants.
- Remettez en place les dispositifs de sécurité ; retirez l'échelle des piscines hors sol pour en condamner l'accès.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél. : 03.25.42.36.74 ou 36.52 **Courriel :** pref-communication@aube.gouv.fr

